



PRÉFET
DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité



Lettre de la Sécurité Routière

Editorial

En ce début d'année, j'invite les usagers à respecter strictement les règles de conduite. Malgré une baisse significative de la circulation induite par le confinement, nous avons constaté en 2020 de nombreux drames sur les routes de la Vienne, plongeant les familles dans la douleur. Nous déplorons trois morts de plus par rapport à 2019. Les jeunes ont à nouveau été très touchés (34,6% des tués), ainsi que les seniors (près de 27%). Les conduites addictives (alcool, stupéfiants), la vitesse excessive et le non respect des règles de circulation représentent les principales causes de ces accidents.

Avec trois morts depuis janvier contre sept sur les deux premiers mois de 2020, ce début d'année est moins tragique, toutefois nous pouvons nous inquiéter de la reprise du trafic post crise sanitaire, alors que déjà les forces de l'ordre observent de nombreuses infractions aux horaires de couvre-feu. C'est pourquoi la préfète, Chantal Castelnot, a décidé de solliciter l'appui de l'Unité motocycliste zonale des CRS Sud Ouest pour



Emilia Havez, Directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne

une opération d'envergure en mars. Plus de 600 infractions avaient été relevées lors de la dernière opération de cette nature. De tels excès doivent cesser, pour que chacun puisse profiter des plaisirs de la route.

Bonne route, en toute sécurité !

N°69 - février 2021

L'info du mois

Inter-file et trajectoires de sécurité

En 2020, au plan national, 577 usagers de deux-roues motorisés ont perdu la vie, alors que leur part dans le trafic routier est de 2 %. Forte de ce constat, la Délégation à la sécurité routière poursuit la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et réglementaires visant à améliorer les conditions de circulation des motards. Deux exemples récents illustrent cette politique.

La pratique de la circulation inter-file est actuellement interdite en France. Toutefois, depuis février 2016, elle était expérimentée sur onze départements particulièrement embouteillés aux heures de pointe, et ce, à condition pour les motards de respecter certaines règles. Cette expérimentation visait à évaluer les bénéfices de cette pratique en termes de circulation et de sécurité routière, à condition que les règles spécifiques de circulation (différentiel de vitesse, vitesse maximale autorisée...) y soient respectées. Le résultat n'a pas été à la hauteur des attentes. En effet, le ratio d'accidents sur les réseaux CIF (Circulation Inter File) par rapport aux autres réseaux a significativement augmenté en Gironde, territoire d'expérimentation et est en légère hausse dans les autres départements concernés. Cette expérimentation a donc pris fin le 31 janvier 2021.

Suite page 2

Une nouvelle expérimentation avec des règles modifiées pourrait être envisagée afin de pérenniser cette pratique en toute sécurité. Des éléments additionnels pourraient alors y être intégrés : l'élargissement des zones géographiques concernées, de nouvelles règles de circulation, une méthodologie de collecte de données automatisée, une communication adaptée et continue pour parfaire la pédagogie de tous les usagers de la route sur le sujet.

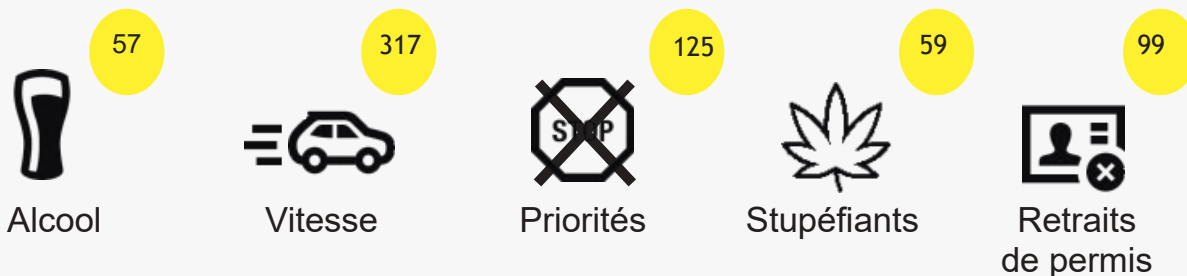
La trajectoire de sécurité

Hors agglomération, l'analyse des accidents mortels révèle que les motocyclistes décèdent en courbe, dans 49 % des cas où l'information relative au tracé est connue. Issue des remontées de terrain et du travail réalisé au sein des divers centres de formation des forces de l'ordre motorisés et des douanes, la « trajectoire de sécurité » constitue une nouvelle approche de la conduite visant à sauver des vies. Il s'agit du meilleur positionnement sur la chaussée qui permet de voir le plus loin possible et d'anticiper un évènement. La trajectoire détermine une position d'entrée, de prise et de sortie de virage dans des conditions de placement et de vitesse optimales. Elle s'est imposée comme référence en matière de conduite plus sûre. Elle est intégrée comme compétence au programme des examens, théorique et pratique, du permis de conduire depuis mars 2020, et travaillée dans les centres de formation continue. Elle est aussi inscrite au programme de nombreuses actions de sensibilisations comme celle organisées dans la Vienne cette année.



En savoir plus : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-moto/mieux-conduire-moto/la-trajectoire-de>

Bilan des infractions du mois



Contrôles routiers médiatisés

Dans la Vienne, le mois de février a été particulièrement accidentogène ces trois dernières années avec quatre morts en 2020, trois en 2019 et trois en 2018. Cette année, on déplorait déjà deux décès en février, à la veille des retours de vacances d'hiver. Aussi la préfète, Chantal Castelnot, a décidé de mettre en place un contrôle renforcé médiatisé le vendredi 19 février. Le sous-préfet de Châtelleraut, Jocelyn Snoeck, est allé à la rencontre des policiers et de la presse pour rappeler que la plus grande prudence et le respect strict des limitations de vitesse s'imposent à tous, en cette période de chassés-croisés. Les 21 et 27 février, deux nouvelles opérations médiatisées ont été organisées pour contrôler le respect du couvre-feu et rappeler que la détention d'une attestation ne dispense pas du respect des règles de la route.



Appel à projets « Mai à vélo : un mois pour adopter le vélo... pour la vie »

Chaque année, Grand Poitiers organise un événementiel sur le thème du vélo pour promouvoir son usage. La préfecture de la Vienne s'associe régulièrement à ces manifestations.

Cette année, il aura lieu à l'occasion du temps fort national : " Mai à vélo". La communauté d'agglomération lance donc un appel à projets pour faire émerger des initiatives sur le territoire : expositions, parcours, films, débats, etc.

Renseignements : direction.mobilites@grandpoitiers.fr

Date limite : 10 mars.

La préfecture de la Vienne invite les porteurs de projets à solliciter les intervenants départementaux de sécurité routière pour renforcer leur démarche de sensibilisation.



Bilan de l'accidentalité

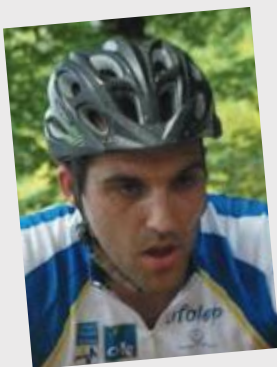
Agenda



• 29 mars : atelier « Tribunal pas banal » au collège Georges Sand à Châtelleraut

	Janvier 2020	Janvier 2021	
Accidents	28	14	- 14
Tués	3	1	- 2
Blessés	49	16	- 33
Dont blessés hospitalisés	19	6	- 13

Nicolas LASCOUX, Conseiller pédagogique Éducation Physique et Sportive, circonscription de Montmorillon – Sud Vienne



Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Mon expérience professionnelle (Gendarmerie, Éducation Nationale) et ma pratique du cyclisme m'ont toujours amené à être impliqué dans la sécurité routière. L'utilisation du vélo et de la marche dans nos déplacements répond à un double enjeu, à la fois sanitaire et écologique. Il est donc important de favoriser ces modes de déplacement auprès des plus jeunes. L'école a son rôle à jouer dans cette éducation et il existe de nombreuses initiatives chez les enseignants du premier degré en faveur de la sécurité routière (éducation à la sécurité routière, séquence d'apprentissage pour maîtriser les engins roulants, participation au "P'tit Tour" de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré).

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à coeur ?

D'une manière générale, j'aimerais pouvoir favoriser des projets tels que celui du Savoir Rouler afin de permettre aux élèves de construire un parcours du « rouleur » de la maternelle au CM2. Une progression et une régularité dans la pratique et la maîtrise de l'engin roulant en lien avec l'éducation à la sécurité routière me semblent être des leviers pour répondre aux problématiques sanitaires et écologiques. Ce parcours peut être ponctué par des temps forts comme celui de la semaine de la sécurité routière, avec l'accueil d'une classe de la ville de Montmorillon à la sous-préfecture et l'intervention de différents partenaires de l'école : préfecture, pompiers, police municipale, gendarmerie... L'idée serait d'ouvrir également cette action à des écoles rurales où l'utilisation du vélo comme mode de déplacement n'est pas forcément envisagée.

Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière :

www.vienne.gouv.fr et pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux



La lettre de la sécurité routière dans la Vienne - Lettre n°69 - février 2021

Éditeur : Préfecture de la Vienne - Directrice de publication : Emilia Havez, directrice de cabinet, préfecture de la Vienne